

Une reconnaissance fédérale

Le Conseil fédéral reconnaît le franco-provençal et le franc-comtois comme langues minoritaires. Il accorde ainsi une nouvelle visibilité à l'ensemble des patois de Suisse romande.

Cette reconnaissance est la conséquence de l'approbation hier par le Conseil fédéral du septième rapport de la Suisse sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. Cette charte a pour but principal de maintenir et de promouvoir la diversité linguistique, l'un des éléments les plus caractéristiques de la vie culturelle européenne.

Décision saluée dans le Jura

Avec cette reconnaissance du franc-comtois, le Conseil fédéral considère les patois jurassiens au même titre que les autres patois de Suisse romande, fait salué hier par le Département jurassien de la formation, de la culture et des sports.

Le comité d'experts européens recommandait depuis 2016 la reconnaissance du franco-provençal (langue d'oc) duquel sont issus les patois des cantons du Valais, Fribourg et Vaud. Le Conseil fédéral a décidé de suivre cette recommandation, mais égale-

ment de l'élargir au franc-comtois (langue d'oïl). De cette manière, la Confédération prend en compte les patois jurassiens au même titre que les autres patois romands. L'élargissement du champ d'application au franc-comtois est apparu comme légitime dès lors que la réalité socioculturelle est vécue de manière similaire partout en Suisse romande. En outre, elle répond à la demande de la Fédération des patoisants du canton du Jura, appuyée par l'Office de la culture du canton du Jura.

Nombreuses recherches sur ces langues menacées

Menacées de disparaître, ces langues font l'objet de recherches et inspirent de nombreux projets culturels soutenus par les cantons et réalisés par leurs locutrices et locuteurs. La reconnaissance des patois romands au niveau européen prend place dans le cadre de la politique d'encouragement culturel des cantons, sans contrainte de mise en œuvre de nouveaux dispositifs. Seul canton ayant inscrit le patois dans sa Constitution, le Jura est particulièrement honoré de cette reconnaissance européenne qui s'inscrit dans les efforts de sauvegarde des patois jurassiens.

GM